



**ASSOCIATION B.O.X.E.R' A.M.I  
(BOXER OU CROISE EN RECHERCHE  
D'ADOPTION PAR MAITRE INCONDITIONNEL)**

**n° préfecture W822000598**

892 Route de Montauban  
82370 VILLEBRUMIER

 05 63 67 91 74



[boxer.forever@yahoo.fr](mailto:boxer.forever@yahoo.fr)

**CONTRAT DE CESSION D'UN CHIEN  
FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS LE CONCERNANT  
REGLEMENT DE PLACEMENT DU CHIEN**

- Les circonstances de la vie vous obligent à vous séparer de votre compagnon ?
- Vous souhaitez trouver, par le biais de l'association, la meilleure famille ?
- Pour cela, merci de compléter le plus précisément et honnêtement possible ce formulaire qui va nous permettre de lui trouver un adoptant le plus approprié à son caractère.
- Aucune démarche ne sera engagée par l'association avant la réception de ce formulaire.

Mme - Mr .....

Tél..... E-mail.....

Adresse.....

Non de l'Animal : .....RACE : .....

- CHIEN
- CHIOT (< 12 mois)

Identification de l'animal :

N° de :  puce : .....  tatouage .....

Date de Naissance : ..... Couleur : .....

Sexe :  Mâle  Femelle

MOTIF pour lequel vous ne pouvez plus garder votre animal :

.....  
.....  
.....

**REGLEMENT DE PLACEMENT DU CHIEN D'UN PARTICULIER VIA L'ASSOCIATION**

1° L'association a été créée pour aider à l'adoption de BOXERS et de CROISES BOXER

2° L'association se charge de trouver des adoptants à ce chien en contrepartie d'un don d'un montant minimum de 50€, ainsi que d'un chèque de caution, non encaissé, qui vous sera restitué, dès que l'animal aura été remis à la famille trouvée et agréée par l'association.

Il est bien évident, que si vous « donnez » votre chien, sans avoir prévenu l'association suffisamment longtemps à l'avance, faisant ainsi échouer l'adoption que vous avez vous même sollicité, ce chèque sera alors encaissé, en défraiement des préjudices causés à l'association

3° Au cas ou un particulier charge l'association de trouver une nouvelle famille pour son chien, notamment pour un motif qui lui est personnel et qui ne sera en aucun cas jugé par les membres de l'association, il accepte pleinement les conditions de l'association à savoir :

- l'association se charge de trouver une famille convenant à CE chien en particulier
- l'association ne communiquera jamais les coordonnées des adoptants à l'ancien propriétaire, par contre avec l'accord de celui ci son téléphone et/ou son adresse Email sera communiquée aux nouveaux maîtres, à eux ensuite de décider si oui ou non ils souhaitent prendre contact.
- Dans tous les cas, l'ancien propriétaire aura des nouvelles le biais de l'association qui fait un suivi du placement sur le long terme et donc aura des nouvelles du chien
- Il est bien entendu que ce contrat, est un contrat de CONFIANCE, donc si le propriétaire de l'animal ne peut, ou ne veut pas accorder sa confiance, l'association ne s'engagera pas dans la responsabilité de remplacement de son animal
- Un post sera mis sur le forum BOXER FOR EVER si la personne l'accepte.
- L'association s'engage à trouver la meilleure famille pour l'animal, MAIS NE PEUT ASSURER QUE CELLE CI SERA DANS LA MEME REGION que l'ancien maître
- Pour le bien de l'animal l'Association s'oppose à ce que l'ancien propriétaire aille voir son ex-animal au sein de sa nouvelle famille, cela en effet NE PEUT QUE NUIRE à l'adoption, de plus une fois le chien dans sa famille celle ci DEVIENT DE PLEIN DROIT LE NOUVEAU PROPRIETAIRE DE L'ANIMAL
- Le chien restera chez son propriétaire actuel tant que l'association n'aura pas trouvé d'adoptants pour le chien.
- Le chien sera placé en famille d'accueil dans les cas les plus urgents de type : menace de saisie des autorités de police, décès ou hospitalisation du maître si celui-ci est seul, dépérissement du chien.
- L'association n'ayant pas de locaux, si le chien est adopté plusieurs fois sans succès, l'association peut demander aux anciens propriétaires de garder le chien le temps de trouver à nouveaux des adoptants.
- Le propriétaire ayant sollicité l'aide de l'association s'engage a retire, ou modifier, les éventuelles annonces , par lui émises
- Enfin AUCUN ANIMAL ne sera pris en charge par l'association sans être au préalable, et au frais de son propriétaire , en vertu de la loi existante, à jour de ses vaccins et identifié

4° Afin de mettre en adéquation au mieux, un adoptant en demande, et un chien en recherche, il est IMPERATIF de remplir le questionnaire ci-après, de manière MANUSCRITE,

5° Enfin il est bien entendu que SOUS AUCUN PRETEXTE une personne désireuse de faire placer son animal via l'association n'a le droit de demander de l'argent a celle-ci, cette association ne FAIT PAS COMMERCE DE CHIEN.

6° Dans le cas ou un animal serait en mauvaise santé, ou blessé, il, est clair que l'association pourra malgré tout tenter un placement, mais a la condition que le propriétaire du chien soit totalement honnête quant aux problème de l'animal, ensuite un adoptant prendra EN TOUTE CONNAISSANCE de cause la décision d'adopter ou non. Par contre l'association NE S'ENGAGE ABSOLUMENT PAS A PRENDRE A SA CHARGE LES FRAIS DE SANTE, qui bien sur REVIENNENT de plein droit au propriétaire de l'animal.

7° En cas de renseignement inexacts sur le chien ayant pour conséquence une ou plusieurs adoption(s) qui ne se finalise(nt) pas, l'association est en droit de redonner le chien aux anciens propriétaires pour cause de tromperie.

Ce règlement a pour soucis de préciser en toutes lettres et clairement les modalités de cession d'un animal à l'association BOXER'AMI dans le but de le faire adopter.

**Paraphe du propriétaire légal de l'animal  
(Précédé de la mention lu et approuvé)**

-----

## QUESTIONNAIRE GENERAL

- Vous avez eu votre animal dans un refuge, une SPA, un particulier, un éleveur, autre ? Précisez :  
.....
- A quel âge avez vous eu ce chien ? (chiot ou si non à quel âge).....
- Est-il à jour de ses vaccins ?  Oui  Non
- Date des derniers rappels :.....
- Est il/elle stérilisé ? :  Oui  Non
- Si c'est une femelle date de ses dernière chaleurs : .....
- A t'il déjà eu des problèmes de comportements ?.....  
.....
- Quel est son comportement général ? :.....  
.....
- Avec des enfants ?.....
- Avec d'autres animaux (chiens mâles/femelles) et chats ? voir volatiles et rongeurs ou autres ?  
.....
- Vit-il en appartement, en extérieur, en pavillon ou autre ? :.....
- Est-il habitué à rester seul ? combien de temps ?.....
- Détruit-il quand il est seul ? .....
- Marche-t-il correctement en laisse ?.....
- Comment réagit-il en laisse quand il croise d'autres chiens ?.....
- Comment réagit-il face aux joggeurs, vélo cyclistes ?.....
- Comment se comporte t'il en voiture, sage, malade agité, destructeur ? .....
- Est-il propre ?.....
- Au moment de la « gamelle » pouvez-vous sans risque la lui retirer ?  Oui  Non
- Connaît-il les ordres de bases ?  Oui  Non
- Lesquels précisément ?.....
- Pensez vous qu'il soit nécessaire de lui faire suivre des cours d'éducation ?.....
- Est-il/elle plutôt soumis ou dominant ?.....
- Est-il/elle gardien ?  Oui  Non
- Est-il protecteur ?  Oui  Non
- trop protecteur ou de façon normale ?.....
- Diriez-vous que votre animal est équilibré ?  Oui  Non
- Que mange-t-il ? : (si croquettes quelle est la marque ) .....
- Quel est son rythme de repas ? ( nombre de fois par jour et horaire).....
- Renseignements supplémentaires :.....  
.....

### Questionnaire Santé :

- Quels problèmes de santé a-t-il eu au cours de sa vie ? :.....  
.....
- Est il actuellement sous traitement ? .....
- Si oui pour combien de temps ? et pourquoi ? .....

.....  
 Nom et téléphone de son vétérinaire : .....

**Partie administrative :**

- Avez-vous la carte d'identification de la SCC (carte de puce ou de tatouage) complète (partie A + partie B) ? .....
- sinon quelle partie avez-vous ? .....

Dans le cas ou elle n'est pas complète, l'association se chargera de faire un duplicata de cette carte, mais il nous faudra les papiers suivants :

- photocopie recto/verso de la carte d'identité du propriétaire légal
- lettre d'un vétérinaire attestant que le numéro de puce ou de tatouage indiqué sur cette partie de carte correspond au numéro de puce ou de tatouage que porte le chien.

**Obligation légale: certificat vétérinaire** (décret n° 2008-1216 du 25 novembre 2008)

Le cédant doit faire établir un certificat vétérinaire (daté et signé) et en fournir l'original ou une copie à l'association. Les informations qui doivent apparaitre sont les suivantes:

1. L'identité, l'adresse, le cas échéant, la raison sociale du cédant
2. Le document justifiant de l'identification de l'animal
3. Le cas échéant, le numéro du passeport européen pour animal de compagnie
4. Le cas échéant, un certificat vétérinaire de stérilisation
5. Les vaccinations réalisées
6. Pour les chiens de race, le document délivré par une fédération nationale agréée conformément à l'article D. 214-11
7. La date et le résultat de la dernière évaluation comportementale si elle a été réalisée
8. Diagnostic de l'état de santé du chien
9. Cohérence entre la morphologie du chien et le type racial

-----  
Attestation(s) remise(s) à l'association : Contrat de cession (4 pages)

Papiers(s) remis par le cédant : Carte d'identification :  Remise ce jour  Aucune identification  
Carnet de santé :  Oui  Non  
Certificat vétérinaire  Oui  Non

**Je soussigné(e) .....** demeurant à .....  
..... déclare céder l'animal : Nom  
..... Race..... Couleur..... Date de naissance ..... N°  
identification..... à L'ASSOCIATION B.O.X.E.R'A.M.I et déclare sur l'honneur  
l'exactitude des renseignements sus cités ainsi que la compréhension et la validation du règlement de  
placement de l'association.

**Don de 50€ :**  Chèque : Banque ..... n° : .....  
 Espèces

**Chèque de caution de 50 euros:** Banque ..... n° : .....  
Fait à ..... Le.....

**Paraphe du propriétaire légal de l'animal**  
(Précédé de la mention lu et approuvé)

**Paraphe Responsable Association**  
(Déclare prendre en charge l'animal)